



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE JAMIOULX

ANNÉE 2020

Rapport annuel de la Commission de Surveillance **de JAMIOULX** **Année 2020**

Sommaire

	Page
I. La commission de surveillance	
A. Composition	2
B. Fonctionnement	2
C. Traitement des demandes	3
D. La commission en chiffres	4
II. L'établissement Prison de Jamioulx	
A. Fonctionnement	6
B. Événements marquants	6
C. L'établissement en chiffres	11
III. La surveillance	
A. La population et le personnel	12
B. Les conditions de détention	12
C. Les contacts avec l'extérieur, la santé	14
D. Régime et activités	18
E. Sécurité, ordre et discipline	18
F. Incidents	20
G. Plan de détention et aménagement de peine	21
H. Garanties	23
IV. La commission des plaintes	24
V. Les avis et informations au CCSP	25
VI. Conclusions	26

I. La Commission de Surveillance

A. Composition au 31 décembre 2020

TARWE Myriam	Présidente – juriste
COMPAGNION Béatrice	Vice-Présidente – Juriste
PHILIPPART Annie	Présidente Commission des Plaintes - Juriste
PERIQUET Jacques	Secrétaire et membre
LECLERCQ Francis	Médecin Membre
CHAUFORAUX Michèle	Membre + CdP
GUYAUX Anne	Membre
GALAND Daniel	Membre + CdP
VANDRIESSCHE Pierre-Yves	Membre

Démissions : au cours de l'année 2020, sept membres récemment nommés sans avoir recueilli l'avis de la CdS ont présenté leur démission :

Un membre pour conflit d'intérêt personnel

Un membre magistrat pour exercer des fonctions de Juge de Paix suppléant à temps plein

Un membre dans la vie active agacé par d'autres membres dont « l'attitude nuit à la sérénité des activités », membres, qui ont démissionné ensuite. Les quatre autres membres ont évoqué des raisons personnelles.

B. Fonctionnement

1. Les visites hebdomadaires de Commissaires du mois avaient été adaptées, fin 2019, en deux équipes de deux afin de familiariser les membres nouvellement désignés avec le rôle du Commissaire du mois, un membre d'expérience accompagnant un membre plus récent. Le tour de rôle établi de janvier à juin a été interrompu brusquement en mars (mesures sanitaires Covid)
2. Après deux à trois semaines de flottement dû à l'actualité de pandémie, la CdS a trouvé un partenaire qui acceptait, dans ses objectifs sociaux et humanitaires, de prendre en charge les frais d'une ligne téléphonique gratuite (téléphone vert). Des membres volontaires se sont répartis la tâche d'écoute tous les matins du lundi au samedi. Cette initiative, applaudie par la direction de la prison, et appréciée par les détenus qui bénéficiaient ainsi d'une écoute de la CdS, n'a pas été jugée pertinente à l'époque par le CCSP du fait de la qualité du partenaire.
3. A partir du mois de juin, les visites ont repris en prison. La circulation des membres de la CdS n'étant pas permise dans les quartiers, le local mis à sa disposition a été aménagé conformément aux impératifs sanitaires (écrans en plexi), et les produits adéquats de désinfection mis à la disposition de la CdS.
4. A l'issue de chaque entretien téléphonique ou rencontre dans le local, un rapport est rédigé et inséré, comme à l'accoutumée, dans un tableau Excel communiqué le jour même à chaque commissaire. Ce tableau permet de suivre les situations et est très utile pour la rédaction du rapport mensuel.

5. Réunions avec la Direction. Une rencontre fin mai pour organiser la reprise des visites dans le respect des consignes sanitaires. Une seule réunion, vu la pandémie, s'est tenue le 29 septembre 2020 ; l'objet unique en était la Commission des plaintes. Y ont participé les Présidentes et vice-Présidentes de la CdS et de la CdP avec la Directrice de la prison et la Directrice-adjointe.
6. Contact avec les autres services : essentiellement par téléphone ou par mail. Généralement rapide et efficace. La Direction communique la planification du directeur de permanence, ce qui accélère la procédure

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

La commission est saisie tout à la fois :

- par les rapports des détenus déposés dans la boîte aux lettres de la CDS située dans la rotonde centrale accessible à tous, expliquant leur problème ou sollicitant une visite sans autre explication (à noter qu'à partir du mois de mars 2020, des boîtes aux lettres supplémentaires à l'intention de la CDS ont été placées à l'entrée de chacune des quatre ailes de la prison, sans succès significatif)
- verbalement, par des détenus rencontrés dans les couloirs à l'occasion des visites hebdomadaires
- par un codétenu soucieux du sort d'un autre, généralement verbalement mais aussi parfois par un rapport écrit
- par des agents interpellés par la situation particulière d'un détenu
- par un tiers tel un conseiller moral

En fonction de la nature et de l'objet des problèmes des détenus, il y a sollicitation du directeur concerné, du service comptabilité, du vestiaire, de la buanderie, du greffe, du service médical, appel de l'avocat ou demande de désignation d'un avocat « pro deo ».

Aucune médiation n'est véritablement engagée compte tenu de la nature et de l'objet des demandes des détenus.

Toutefois, les demandes de rapport ne parviennent pas toujours auprès du directeur ou à la commission. Les réponses à leurs demandes se font parfois attendre, sans explication aux détenus.

La confidentialité n'existe que très partiellement lorsque l'entretien se fait en cellule, porte ouverte pour d'évidentes raisons de sécurité. La communication est difficile lorsque le détenu ne comprend pas la langue parlée.

A dater du 14 mars 2020, toutes les visites, dont celles des CdS, ont été interdites dans toutes les prisons du royaume.

Une permanence téléphonique, payante durant la dernière semaine de mars et gratuite ensuite, a été mise à la disposition des détenus par la CDS de la prison de Jamioulx (via le CAL), tous les matins du lundi au samedi (du 1^{er} avril 2020 à fin mai).

La plupart des problèmes comptables évoqués lors de ces permanences ont pu être résolus par un appel immédiat du commissaire en charge de la matinée au service concerné et il en a été de même pour les soucis plus personnels, médicaux ou autres, par un appel au directeur de garde, le jour même ou lors du jour de garde du directeur concerné.

Les cas les plus aigus, telles les menaces de suicide ou paniques à l'occasion d'un incident particulier ou d'une sortie définitive après une longue peine sans ordonnance de la médication en cours, ont été portés à la connaissance des directeurs ou des agents disponibles immédiatement et semblent avoir été résolus.

Tous ces entretiens se sont déroulés avec courtoisie et dans un esprit de totale collaboration et il a semblé aux permanents téléphoniques être assez efficaces.

Après la fermeture de la ligne verte début juin, la ligne payante a été rouverte jusqu'à la reprise des visites en prison le 16 juin, les détenus ayant sollicité l'intervention de la CDS étant depuis lors amenés masqués dans le local dont elle dispose, aménagé en fonction des mesures sanitaires (plexi, gel), après un appel à la centrale.

Les visites ont été à nouveau suspendues à dater du 1^{er} novembre 2020 et une ligne téléphonique gratuite a été installée par le CCSP à dater du 01 décembre 2020, les commissaires assurant les permanences quotidiennes de 10h à 13h30 et de 13h30 à 16h30 en semaine et le samedi matin.

A dater du 1^{er} octobre 2020, la commission des plaintes a été créée. Elle a connu de deux plaintes en décembre 2020 et déclaré les recours fondés.

D. La Commission en chiffres

a. Nombre de réunions mensuelles

La situation sanitaire a bousculé l'organisation des réunions mensuelles. La CdS a tenu en 2020, huit réunions

En janvier et février, réunions « normales » dans la salle de réunion de la prison

En mars, la réunion a été supprimée in extremis ; la date fixée coïncidant avec le lendemain du confinement

Avril : pas de réunion

Mai : échanges de courriels sur un ordre du jour

Juin : réunion informelle, à l'extérieur, dans un jardin privé

Juillet-août : pas de réunion

Septembre : réunion selon le mode habituel

Octobre : Réunion dans la grande salle, avec toutes les mesures sanitaires et de distanciation. La pratique des vidéoconférences se répand ; des commissaires ont acquis dans d'autres situations, l'expérience, et la pratique des logiciels.

Novembre : réunion en vidéoconférence

Décembre : réunion en vidéoconférence

b. Présence des membres aux réunions mensuelles

Si le nombre de membres a évolué au fil des démissions (voir I A ci-dessus), tous les membres effectifs ont assisté aux réunions mensuelles, ou se sont fait excuser pour raisons légitimes.

c. Nombre de visites réalisées

Janvier	7	
Février	7	
Mars	4	
Avril		
Mai		
Juin	3	
Juillet	5	
Août	5	
Septembre	7	
Octobre	5	
Novembre	2	
Décembre		
Tot	45	

Pour les visites, l'année 2020 a débuté avec deux équipes de deux Commissaires jusqu'au premier confinement de mars, avec reprise en juin, puis de nouveau accès limité au bâtiment, à partir du 1^{er} novembre. Parallèlement, la CdS a pu répondre aux demandes des détenus par un numéro de téléphone gratuit (voir explication ci-dessus – Fonctionnement)
Le médecin a effectué plusieurs rencontres à caractère médical en dehors des visites « du mois »

Cases vertes	Par Téléphone 6 jours/sem
---------------------	------------------------------

d. Nombre de demandes reçues

456 demandes ont été traités par la Commission pour 408 détenus

En voici la répartition, hiérarchisée en fonction des fréquences

TOTAL	456	100
Conditions de détention	129	28,3
soins de santé	70	15,4
sécurité, ordre, discipline	55	12,1
incidents	45	9,9
garanties	41	9,0
plan de détention	39	8,6
contact ext + famille	31	6,8
régime et activités	30	6,6
personnel	16	3,5

La signification des rubriques est la suivante :

Conditions de détention	Salubrité, alimentation, hygiène, vêtements, literie, biens propres, argent, caisse d'entraide,
Contacts avec l'extérieur et liens familiaux	Correspondance, visites, téléphone, accès médias, . . .
Régime et activités	Activités culturelles, sportives, formations, bibliothèque, travail, religion, philosophie, . .
Soins de santé	Prévention, accès aux soins, pharmacie, hospitalisation
Sécurité, ordre et discipline	Fouilles, mesures disciplinaires, usage de la force, matériel de surveillance, . .
Incidents	Disputes (entre détenus, personnel, visiteurs), mouvements collectifs, suicide, évasion, grève, décès, . .
Plan de détention et aménagement de la peine	Plan individuel, transfert, CP, . . . , internement

Personnel	Contact difficile avec le personnel de la prison
Garanties	Accès à avocat, droit à l'information, procédure de plaintes, registres, billets de rapports, . .
Population pénitentiaire	Nbre total de détenus, nbre en cellule nue, nbre de rapports, nbre de sanctionnés

e. Nombre de médiations réalisées

Chacune des demandes reçoit une écoute attentive, une demande d'explication auprès de la Direction ou d'un service interne (Comptes courants, responsable cantine, responsable de l'organisation du travail, Service Psycho-social, greffe), ou une orientation vers des services externes (ORS, avocat, ...)

II. L'établissement pénitentiaire : la prison de Jamioulx

A. Fonctionnement

La description de l'établissement figure sur le site du ministère de la Justice à l'adresse suivante :

https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/adres_gevangenis_jamioulx

Les informations complètes sur la prison de Jamioulx apparaissent en développant les différents onglets.

B. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

Changements attendus depuis plusieurs années, toujours sans suite.

- Une grande partie des difficultés rencontrées à la prison de Jamioulx vient du fait qu'il s'agit à la fois d'une maison d'arrêt (statut à l'origine) et d'une maison de peine avec en moyenne 50% d'inculpés et 50% de condamnés qui se retrouvent dans les mêmes sections, les mêmes préaux, les mêmes cellules au mépris des dispositions légales. La direction se dit incapable de respecter cette obligation au vu du nombre élevé de mouvements, de l'ordre de 1.200 entrées et 1.200 sorties par an.
- Certains travaux urgents : préau, châssis et douches notamment annoncés depuis plusieurs années n'ont pas toujours été réalisés en 2020.
- La gestion des sections ouverte et semi-ouverte n'est pas assurée ; les portes des cellules sont ouvertes sans plus. Il s'en suit un trafic et un sentiment d'insécurité à l'origine de nombreuses demandes de retour dans les sections fermées, contrairement à l'esprit de la loi. Cette situation déjà dénoncée en 2019 n'a pas évolué, au contraire : plusieurs incidents sont survenus dans ces sections en 2020 à l'origine de sanctions disciplinaires et de plaintes devant la Commission des plaintes.
- Les châssis doivent tous être remplacés ; le cahier des charges d'un prototype, dont on nous parle depuis plusieurs années, aurait été lancé. En attendant, les

vitres absentes, abîmées, fendues...sont remplacées en hiver par des plexiglass fournis par la régie des bâtiments (coût !). Un prototype a été installé et montré aux deux Commissaires du mois le 11 août.

- Les douches fonctionnent toujours aussi mal (pas assez d'eau, pas assez chaude...), un nouveau système est à l'étude pour leur remplacement afin de permettre une douche par jour à chaque détenu, ce qui n'est toujours pas possible dans les grandes sections (2^{ème}, 8^e et 9^e sections, chacune plus de 60 détenus) C'est-à-dire pour la moitié de la population pénitentiaire.
- Des travaux de tri et de rangement à la bibliothèque par un bénévole de l'ORS et un membre de la CdS sont terminés. Toutefois la bibliothèque n'est toujours pas ouverte. On ne parle plus du budget de 2.000 € qui était prévu pour 2020 ni de la gratification domestique pour un servant bibliothèque. Une solution transitoire a été imaginée : le dépôt de caisses de livres variés et régulièrement changés sur sections.
Un détenu propose ses services bénévolement (suivi ?)
- A noter que le local des rapports (dans lequel la chef d'établissement avait été agressée fin 2019) est totalement inadapté, comme la CdS l'avait précisément fait observer au cours de sa réunion mensuelle avec la direction le 19 novembre 2019 (directeur assis et détenu debout, porte ouverte sur la rotonde toujours envahie de monde, absence de confidentialité...) et, avait ajouté la direction, manque de sécurité car une seule entrée dans ce local étroit. Depuis lors rien n'a changé.

□ Evènements marquants en 2020

- Plusieurs mouvements de grève du personnel : fin janvier, le 21 février, 2 juin ...
Les visites sont alors systématiquement suspendues ce qui suscite de nombreuses plaintes des détenus ;
- En janvier un directeur Monsieur Dewitte a été victime d'un grave malaise sur le parking de la prison (AVC, problème cardiaque ?). Il a été hospitalisé en urgence et est resté absent jusqu'à la mi-avril.
- A la demande de la Cds, 4 boîtes aux lettres supplémentaires ont été installées sur sections, destinées aux demandes de rapport nous concernant. Des détenus se plaignaient régulièrement de l'absence de suivi des rapports remis aux agents.
- A la demande du CCSP, deux rencontres de la CdS avec l'équipe de soins de l'annexe psychiatrique et avec la direction au sujet des détenus internés dont la libération a été révoquée. La situation de ces détenus a été réglée par la direction fin février, début mars.
- A partir du confinement du 14 mars chaque détenu a « reçu » un budget téléphone mensuel de 20,00 € destiné à compenser la suppression des visites. De nombreuses revendications ont porté sur un budget de 40,00 € comme en France, voire la gratuité des appels, en vain.

- Le 28 mars de graves incidents sont survenus suite à l'annonce du prolongement des mesures de confinement : une dizaine de détenus ont refusé de rentrer du préau, s'y sont barricadés et ont allumé des feux, alimentés par des objets lancés depuis les cellules par d'autres détenus. Des vélos de l'atelier ont brûlé, il y a eu d'importants dégagements de fumée et de nombreux dégâts ; une section a dû être évacuée. Il a été fait appel aux services de police extérieurs. Les dégâts au préau ont pu être rapidement réparés pour permettre la reprise des sorties dès le lundi suivant.
- A partir du 14 mars le CCSP nous interdit toutes visites en prison pour cause de mesures sanitaires.
- Dès le 26 mars la CdS prend l'initiative de mettre 2 téléphones payants (achetés à ses frais) à la disposition des détenus. Deux permanences sont tenues l'une par le Secrétaire, l'autre par la Présidente ;
- A partir du 8 avril, à la demande de la direction, une ligne téléphonique gratuite est mise à la disposition des détenus qui appellent tous les jours. Les permanences sont organisées tous les matins, sauf le dimanche de 9 heures à 12 heures. Cinq commissaires se relaient pour tenir ces permanences. Ce téléphone vert est financé par le CAL, ce dont le CCSP et tous les présidents de Cds sont informés le 10 avril ;
- La nuit du 8 au 9 avril un détenu a mis le feu à sa cellule ; un détenu de la cellule contiguë a eu très peur car, selon lui, les agents ont mis beaucoup de temps à arriver. Toutefois le feu était éteint à l'arrivée des pompiers.
- Le 30 avril entretien avec la directrice chef d'établissement qui nous demande de ne surtout pas reprendre les visites en prison car cela serait très mal vu par les détenus qui ne peuvent toujours pas voir leurs proches, et ce d'autant plus que le téléphone vert fonctionne très bien.
- Début mai un détenu « au bord du suicide » avant sa libération sans traitement médical a appelé le téléphone vert tous les jours, plusieurs fois par jour. Grâce aux interventions répétées et énergiques du médecin de la CdS ce détenu a pu être libéré avec le traitement qui lui était indispensable. On a frôlé la catastrophe.
- A partir du mois de mai, organisation de « visites » par visioconférence : très peu de succès sauf pour les détenus dont la famille réside à l'étranger ;
- Par lettre du 4 juin le président du CCSP demande aux CdS de Jamioulx, Nivelles et Ittre, qui avaient pris l'initiative de mettre un téléphone gratuit financé par le CAL à la disposition des détenus, « ...de les dispositions nécessaires pour mettre fin à la tenue de cette permanence », par « souci de neutralité » et parce que le conseil « regrette que de façon unilatérale sans aucune concertation préalable, nos commissions aient fait appel à un sponsor externe... » !
Nous avons obtempéré, non sans avoir répondu par la mise au point qui s'imposait.

- A partir du 16 juin les visites à la prison ont repris, sur une base volontaire des commissaires et selon des modalités sanitaires mises au point en accord avec la direction ; nous recevons les détenus à jour fixe dans notre local, équipé d'un plexiglas, de gel désinfectant et d'essuie-tout ; nous gardons le masque de même que le détenu. Nous n'allons plus dans les sections, ni a fortiori dans les cellules.
- Le 2 juillet est affiché dans la rotonde et dans toutes les sections un avis annonçant la composition, et dès lors la reprise d'activité du nouvel Organe de Concertation : 4 détenus effectifs et 1 suppléant.
- Le 7 septembre « L'ensemble des détenus de Jamioulx » ont rédigé une lettre de revendication « A l'attention du comité de surveillance ». Ils demandaient « une réduction de peine équivalente à la problématique du Covid 19 ».

Fait à Jamioulx, le 07 septembre 2020

A l'attention du comité de surveillance,

Nous détenus, tenions à vous faire part de notre profond mécontentement face à la problématique du Covid 19 :

Sachez que si rien n'est facile à l'extérieur, ça l'est encore moins à l'intérieur : le manque d'agents, service psychologique peu disponible, soins de santé (kiné, dentiste) restreints, voir supprimés, visites réduites, activités, cours Etc.

Les détenus qui étaient dans leur temps de congés ont bénéficiés de 3 mois chez eux (durée du confinement) et de 3 mois sur le fond de peine.

Forcé de constater que les autres sont les grands oubliés de cette pandémie.

Une proposition pour une réduction de peine proportionnelle à la durée du confinement avait été effleurée par les médias mais on est restée à ce stade.

Une réduction de peine équivalente à la problématique du Covid 19 nous semblent justifiée.

Nous vous remercions de bien vouloir examiner cette requête et espérons un retour positif de votre part.

Dans l'attente d'une réaction de votre part, veuillez agréer, nos sentiments les meilleurs.

L'ensemble des détenus de Jamioulx

Cette lettre a été communiquée au CCSP et à tous les présidents de CdS le 10 octobre en demandant que cette revendication soit soutenue et relayée auprès des autorités administratives et du pouvoir politique.

Malgré un large soutien des CdS de tout le pays, la CCSP a refusé à 3 reprises de soutenir la revendication des détenus de Jamioulx qui n'ont pas compris ce

qu'ils ont considéré comme un abandon.

- Un détenu nous rapporte qu'un incident grave est survenu début septembre un vendredi soir vers 22 heures. Il n'en sait pas plus mais il a remarqué la présence de policiers lourdement armés et de chiens policiers.
Ne devrions-nous pas être systématiquement informés de ces incidents ?
- Le 22 septembre : rencontre de 3 membres de la CdS avec l'Organe de concertation des détenus : à l'ordre du jour la demande de « compensation Covid » (ci-dessus), plaintes relatives à la cantine, demandes de formations et de travail et information au sujet de la Commission des plaintes (les détenus sont très méfiants par crainte de représailles pour les CP, SP et devant le TAP).
- Dans le courant du mois d'octobre : décès du directeur Monsieur Glibert, qui avait suspendu ses fonctions et avait été hospitalisé fin août.
- Le 26 octobre décès suite à une overdose d'un jeune détenu libéré le 2 septembre et qui avait été rencontré à 2 reprises par la CdS à la demande d'un tiers. Il avait refusé toute aide de l'ORS au moment de sa sortie.
- A partir du 1^{er} novembre : reconfinement. La Cds suspend ses visites en prison et demande un téléphone vert au CCSP.
- Depuis le 19 novembre l'ancien numéro de téléphone payant (voir le premier confinement) est mis à nouveau à la disposition des détenus. Le même jour rencontre de la présidente de la CdS et de la présidente de la CdP avec la direction pour un échange d'informations. Tous les aménagements de peines sont suspendus, sauf quelques rares exceptions. Plus aucune visite non plus. La direction est très inquiète et demande un soutien, notamment à la demande de « compensation Covid » des détenus. Cela pourrait atténuer leur ressentiment légitime. Nous sommes contraints de répondre que le CCSP refuse de prendre position.
- Plusieurs incidents à la 6^{ème} section, semi ouverte : le 23 novembre un détenu a tout cassé dans sa cellule, le 25 novembre : nouvel incident : dès que les portes des cellules ont été ouvertes à 17 heures plusieurs détenus se sont rendus dans la cellule d'un présumé pédophile et l'ont roué de coups. Les incidents y sont plus fréquents que dans les sections fermées.
- A partir du 1^{er} décembre un numéro vert a été mis à la disposition des détenus par le CCSP. Les visites des proches reprennent derrière un plexiglas mais sans contact physique même avec les enfants.
- Deux clusters Covid 19 : à la 4^{ème} section (section ouverte) et à la 6^{ème} section (section semi ouverte)
- Depuis le reconfinement en application des nouvelles mesures visant à réduire la population pénitentiaire, seulement 9 « congés prolongés » et 3 « libérations anticipées ». La population pénitentiaire est stationnaire, de l'ordre de 375 détenus alors que durant le premier confinement elle était souvent ramenée à environ 300 détenus, ce qui était beaucoup plus facile à gérer.

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

Population pénitentiaire (mois par mois)

MOIS	Moyenne mensuelle	Moyenne annuelle
Janvier	386	
Février	399	
Mars	374	
Avril	322	
Mai	304	
Juin	342	
Juillet	363	
Août	354	
Septembre	358	
Octobre	378	
Novembre	372	
Décembre	364	360

La population pénitentiaire a été relevée à 51 reprises, soit lors des visites des Commissaires du mois, soit par téléphone, lors de communications avec une Direction. La moyenne annuelle de 360 détenus cache des écarts importants. En février apparaît la moyenne mensuelle la plus élevée, qui va diminuer jusqu'en mai, du fait des congés pénitentiaires accordés en raison de la situation sanitaire. Le nombre le plus élevé a été relevé le 03 mars, avec 404 détenus, et le plus faible le 12 mai avec 304 présents.

Au fil des années, et après la rénovation du bâtiment, la capacité théorique est passée de 287 à 400 détenus

Prison d'hommes, avec annexe psychiatrique d'une vingtaine d'internés

La répartition condamnés / prévenus tourne autour des 50 %. Ces détenus sont mélangés. L'administration dit qu'il n'y a pas d'autre alternative, et que les détenus acceptent cette « mixité juridique ».

III. La surveillance

A. Population pénitentiaire et personnel

- Population pénitentiaire : voir ci-dessus II c
- Personnel :

Le cadre théorique est de 227 ETQ (équivalent temps plein) ; en réalité, sur le terrain, l'encadrement est moindre. Il faut en déduire le nombre d'absents. D'autre part il faut également tenir compte des flux des « sortants », personnes partant à la prépension ou en pension, qui ne seront pas compensés pas les flux « entrants »

Le manque d'effectifs (dont il faut retrancher les agents en congé de maladie, ceux en formation, ou en mission) impose au quotidien un réaménagement des équipes, d'autant qu'il faut équilibrer les genres (répartition du personnel féminin et masculin). La situation de pandémie connue en 2020 n'a fait qu'aggraver le problème d'encadrement et l'organisation des rôles de surveillance.

En moyenne en 2020 la prison a compté 211,65 ETP selon les chiffres communiqués par la direction.

B. Les conditions de détention

1. Principaux problèmes relevés

A. Salubrité et état du bâtiment (cellule, cellule de punition, douches, cuisines, espaces communs, salle de sport, salles de visite, préau, ateliers, etc.)

Le préau est constamment encombré de déchets alimentaires, de débris plastiques et de rats.

Le remplacement des plexiglas obturant les cellules semble avoir été effectué, même si nous avons pu constater quelques oublis...

Présence de souris et de cafards dans certaines cellules, la firme chargée de leur éradication étant défaillante depuis le confinement.

A déplorer également comme en 2019, le manque total d'entretien des cages d'escalier menant aux sections.

B. Cuisine et alimentation

Absence persistante de l'agent responsable de cuisine en titre ce qui contraint les servants à ne préparer que des repas avec des produits surgelés et prive les détenus de produits frais.

Quelques plaintes peu significatives sur la température et la qualité de la cuisson du repas de midi et la fraîcheur du repas du soir distribué à midi.

Le budget quotidien a été réduit à 3,66€ par détenu...

C. Vêtements, et literie

Quelques plaintes relatives aux retards dans le changement des draps et à l'absence de remplacement de la couverture des cellules nues après le séjour d'un détenu.

D. Hygiène

Les douches sont dans un état lamentable et doivent faire l'objet d'une complète réfection tant au niveau de l'alimentation en eau chaude que de l'infrastructure (d'après la direction, ce travail serait commandé à la Régie des Bâtiments...).

A la 9ème section, 4 douches seulement pour 65 détenus ce qui prive ceux-ci de douches quotidiennes et les raccourcit.

A noter l'absence de masques pour les détenus et le fait que tous les agents n'en portent pas.

E. Biens propres

- a. Dommages
- b. Pertes : quelques disparitions à l'occasion de transferts suivies de réclamations par lesservices compétents au résultat inconnu
- c. Indemnisation
- d. Prohibés
- e. Biens et services
- f. Kit d'entrée
- g. Biens à la location : des questions relatives à la location de TV

F. Argent/compte

Plusieurs fois la Cds a été interpellée suite à des désaccords sur le décompte. Problèmes souvent assez rapidement résolus par un Commissaire auprès du service concerné. Le fonctionnement de la cantine est assez complexe ; il y a quelques avancées décidées dont le double des commandes afin qu'une copie reste à la disposition du détenu qui peut ainsi vérifier si la livraison correspond à sa commande (mais aucun double des produits livrés) et la venue régulière en section d'un des comptables pour explications (en période normale).

Le décompte des heures de prestations des servants a fait l'objet d'une enquête par la direction suite à plusieurs contestations.

La lenteur des transferts de fonds est déplorée par plusieurs détenus et il a été constaté que les virements non identifiés au profit d'un détenu étaient renvoyés à l'expéditeur... (s'il s'agit d'une asbl, la production de ses statuts est exigée).

Certains établissements bancaires sont également incriminés.



2. Les recommandations et leur suivi

Force est de constater les difficultés de communication avec la direction qui reçoit nos doléances et prend certains engagements dont nous devons constater qu'ils ne sont pas transmis au personnel concerné (par exemple la clé de notre local qui devait être à notre disposition au planton d'accueil ou l'accès à notre local).

C. Les contacts avec l'extérieur, liens familiaux et santé

1. Contacts avec l'extérieur et liens familiaux

6.8% des demandes adressées à la Commission concernent les relations des détenus avec leur famille.

Les contacts avec l'extérieur et les liens familiaux ont été fort réduits durant les 9 derniers mois de l'année 2020 en raison de la pandémie

Les visites ont été suspendues en raison du confinement à dater du 14 mars 2020 et ont repris le 16 juin 2020. En compensation de la suppression des visites, les détenus ont bénéficié d'un forfait téléphonique de 10 euros par quinzaine à partir d'avril 2020.

Les détenus ont eu la possibilité de contact avec un proche par visioconférence pendant ce 1^{er} confinement.

En juin, les visites à table ont repris : séparés par un plexiglas le visiteur et la personne détenue peuvent enlever le masque pour se parler, les VHS étant toujours suspendues. Les visites sont de nouveau supprimées à partir du 1^{er} novembre. Plusieurs plaintes relatives à l'absence de visite ont été relevées par les commissaires

Les rencontres par visioconférence n'ont guère de succès. Il y a 4 ordinateurs disponibles, pour chacun 7 plages de 20 minutes par jour, soit au total 28 possibilités. Une plage est réservée aux détenus en quarantaine préventive, une aux détenus positifs et 2 au relais parents/enfants le 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois. Mais ce type de visite ne constitue une véritable alternative que pour les détenus dont la famille réside à l'étranger.

Dès le 01 décembre, un numéro vert gratuit a été mis de nouveau à la disposition des détenus et de leurs *proches* tous les jours, du lundi au vendredi de 10h à 16h et le samedi de 10h à 13h.

Avant les périodes de confinement, un détenu s'est plaint d'être privé de VHS par punition, accusé d'avoir fumé pendant la VSH précédente, ce qu'il nie fermement.

Un détenu a demandé de pouvoir reconnaître sa fille de trois mois et demi conçue selon lui lors d'une VSH. L'épouse a refusé la procédure

L'apport de timbres de l'extérieur est prohibé, ceux-ci pouvant servir de monnaie d'échange. Les timbres doivent être achetés à la cantine.

2. Soins de santé

2.1. Accès aux soins

- Organisation des consultations

Horaires d'ouverture de l'infirmierie

- en semaine de 7 h à 21 h
- week-end et jours fériés 8h à 16h

Consultations médicales 2 à 3 heures l'avant-midi et parfois l'après-midi

En cas d'urgence (hors présence du personnel infirmier) appel au 112 ou au médecin de garde de la région selon l'appréciation de l'agent pénitentiaire

- Consultations dentaires : 2 jours par semaine

- Mouvements quotidiens :

-1^{er} mouvement méthadone 20 à 40 détenus, le suboxone étant délivré en cellule par l'infirmière

-2^e mouvement Visites médicales max 35 patients détenus.

- Soins kiné 20 (3j/s)
- Soins dentaires 20/j

- Composition de l'équipe médicale

Médecins généralistes : 4

Infirmier(e)s ou assimilés :6

Dentiste 1

Kinésithérapeute 1 (affecté également à l'annexe psy Soins spécifiques pour les détenus souffrant de troubles mentaux)

- Equipements médicaux

Salle de radio numérisée

Cabinet dentaire bien équipé

Cabinet médical ne présentant pas d'intimité, la confidentialité n'étant guère respectée

- Annexe psychiatrique

- Psychiatres 2
- Infirmier psy 1
- Ergothérapeute 1
- Assistante sociale 1
- Psychologue 1
- Assistants pénitentiaires : 3 par pose

2.2. Modalités de fonctionnement du service de santé

Dans les 24 h qui suivent son arrivée à la prison, le détenu est « vu » par le médecin (cf ROI). Le détenu bénéficie au début de son incarcération d'une radiographie du thorax (face et profil) « lue » à l'Hôpital Saint Joseph (GHC). Si une anomalie est détectée, un scanner des poumons complète la mise au point.

Dans les trois mois après son incarcération, chaque détenu bénéficie d'une intradermo. Les agents pénitentiaires sont par ailleurs soumis à trois intradermos par an. Les détenus chez qui une tuberculose pulmonaire est diagnostiquée sont transférés au CMC de la prison de Saint-Gilles.

Tous les détenus sont considérés comme potentiellement porteurs du virus d'hépatite C, de nombreux détenus étant toxicomanes. Les mesures d'hygiène sont dès lors d'application pour tous.

Il leur est possible de demander un dépistage VIH et hépatite C (pas de statistique disponible sur le nombre de demandes).

Un traitement médical avant incarcération est poursuivi en prison si ce traitement est prescrit par un médecin (notion d'un commerce parallèle de médicaments sur la place de Charleroi).

Des formulaires de demande de consultation médecin et dentiste sont à disposition des détenus dans chaque section.

Les détenus peuvent demander l'avis d'un médecin extérieur à la prison. Ces demandes sont très rares ; le médecin chef de la prison n'en a pas le souvenir ces dernières années.

2.3 Plaintes récurrentes

- Accès aux soins de premières lignes

Le délai d'attente entre la demande d'un patient et la consultation est parfois de plusieurs jours voire plusieurs semaines pour le dentiste et le kinésithérapeute (affecté en priorité à l'annexe psychiatrique).

L'accès aux soins n'est pas continu. La nuit et les jours fériés, le recours consiste à appeler le médecin de garde local (qui souvent refuse de venir) ou faire appel au service 112, les médecins attachés à la prison n'assurant pas de rôle de garde.

- Equipes soignantes

L'attitude de **certains** membres du personnel est critiquée : pas de respect de la confidentialité, manque de compassion comme d'empathie.

Les temps de consultation rapportés sont de 4 à 6 minutes par patient ; ce temps de consultation ne permet pas une anamnèse correcte ni un examen physique correctement mené. Il est vrai que beaucoup de consultations sont liées à des plaintes qui semblent futiles et chronophages.

Il n'y a pas de psychologue associé au staff médical alors que les besoins sont gigantesques.

Les psychologues du SPS assurent essentiellement des évaluations pour le TAP et la psychologue de l'annexe est attachée exclusivement à son service.

Il serait souhaitable que des psychiatres fassent partie de l'équipe de base, vu la haute fréquence de problèmes de santé mentale, voire psychiatriques dans le cellulaire général.

- Traitement

A plusieurs reprises, des détenus ont signalé un manque de suivi de leurs données médicales d'une prison à une autre d'une part et de leur médecin privé au service médical de la prison d'autre part.

Ils se plaignent en particulier d'un changement de médication après leur transfert dans une autre prison.

La prise en charge des substitutions aux usages d'opiacés pose parfois question.

Des refus de soins en particulier dentaires en raison d'une libération prochaine ont fait l'objet de plaintes. On note par ailleurs qu'aucun bilan dentaire à l'entrée de la prison n'est effectué à Jamioulx

- Problèmes psychiques

Au moins la moitié des consultations concerne des problèmes d'ordre psychologique (insomnie, dépression, anxiété), ainsi que des problèmes de consommation de psychotropes. Aucune évaluation du risque suicidaire n'est réalisée à l'entrée des détenus ni au cours de leur incarcération.

Aucune donnée sur les tentatives de suicide n'est disponible à la prison de Jamioulx. Aucun cas de suicide n'a été enregistré en 2020.

- Rendez-vous externes ou spécialisés

Lorsque les détenus doivent effectuer des examens à l'extérieur de la prison, ils sont envoyés si possible dans un CMC (St-Gilles ou Bruges) ou à la polyclinique de Lantin ou dans un hôpital si nécessaire.

La proportion d'annulation et de report des rendez-vous est très élevée.

Il arrive que l'extraction ne puisse se faire suite à un manque d'agents du Corps de sécurité chargé des transfèrements

- Problèmes liés à la pandémie Covid 19

Tous les détenus symptomatiques et Covid positifs ont été mis à l'isolement et puis transférés aux sections Covid de Lantin ou de Bruges. 47 détenus ont été déclarés positifs jusque début mars 2021

Le port du masque a été imposé dès que les masques ont été disponibles. Les gestes barrières ont été recommandés tant pour les détenus que pour les agents. Du savon a été mis à disposition des détenus.

Les préaux ont été organisés par bulles (sections)

Les activités sportives en particulier le body ont été suspendues à partir de mi-mars 2020

D. Régime et activités

Education et formation

Avec le confinement, toutes les activités d'éducation et de formation ont été supprimées. Des demandes de formation en ligne ont été formulées.

Le cours de peinture a été abandonné par manque d'inscription.

Au niveau sportif, l'activité body a pu reprendre en mai, mais a été à nouveau suspendue suite aux confinements.

Le manque de motivation et de matériel est, d'une manière générale, régulièrement évoqué.

Travail

Le travail est toujours trop rare et fait l'objet d'interpellations régulières. Le confinement a provoqué une situation encore plus difficile : dans l'impossibilité de maintenir le nombre de détenus au travail, un tour de rôle a été mis en place.

La CdS a demandé à la direction de lui communiquer les règles en vigueur pour l'attribution des postes d'occupation rémunérée ». Celles-ci ne figurent pas dans la brochure remise à l'arrivée, laquelle se limite à évoquer une liste d'attente établie sur base des demandes des détenus. La répartition du travail semble toujours manquer de règles objectives et transparentes.

Bibliothèque

Elle n'est plus ouverte depuis 2016. Un membre de la CdS et un bénévole ont fait le tri des livres mais il manque toujours une équipe pour la gérer. Un détenu a proposé son aide bénévole.

En octobre, des boîtes à livres ont été installées dans toutes les sections.

E. Sécurité, ordre et discipline

Pour rappel, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire provoquée par la « covid 19 » et pour la prison, par les mesures qui y ont été prises, restreignant les droits et les libertés des détenus.

De son côté, la commission de surveillance a dû interrompre ses visites à la prison pour reprendre dans un premier temps, des contacts avec les détenus qui en faisaient la demande par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique ad hoc accessible à ces derniers et dans un second temps, des rencontres avec les détenus dans un local dédié à cet effet par la direction.

Ces conditions ont, sans nul doute, perturbé l'activité de la commission de surveillance, notamment dans le domaine de « la sécurité, l'ordre et la discipline ».

C'est ainsi que les commissaires n'ont plus eu accès au registre des sanctions disciplinaires depuis le mois d'avril et n'ont plus visité les détenus se trouvant au cachot.

Néanmoins, il est apparu au cours de l'année 2020, comme ce fut le cas au cours de l'année précédente, que les séjours au cachot, cellules de réflexion, cellules nues, ont recouvert des réalités différentes, à savoir des mesures provisoires de consignation qui ne sont pas à proprement parler disciplinaires, des sanctions disciplinaires mais aussi des problèmes de santé physique (ex. asthme, galle), de santé psychique (idées suicidaires), des demandes de détenus eux-mêmes pour être davantage protégés, pour fuir un codétenu manquant d'hygiène, tabagique ou violent. A noter que pour ces demandes formulées par les détenus, la direction tente de trouver d'autres solutions moins « violentes », tels un changement de cellule, de section, voire un transfert dans une autre prison.

Au regard de la consultation du registre des sanctions durant les trois premiers mois de l'année 2020, nous avons pu constater le nombre important desdites sanctions, lesquelles semblent généralement acceptées par les détenus, voire subies avec une certaine résignation.

Il existe toutefois des circonstances qui suscitent davantage des tensions dans le chef des détenus.

A titre d'exemple, une fouille systématique des cellules pratiquée début janvier 2020 a engendré environ 40 sanctions, dont de nombreux isollements dans l'espace de séjour.

Quelques incidents plus sérieux ont été relevés :

- au mois d'avril, l'incendie d'une cellule par le détenu l'occupant, provoquant la panique de l'occupant de la cellule voisine, ce dernier s'étant plaint de la lenteur avec laquelle les agents avaient réagi. Il faut toutefois noter qu'au cours de ce mois d'avril de nombreux gardiens ont été malades (54 sur 209) et que la nuit, seulement 7 agents étaient présents pour tout l'établissement ! Ceci explique peut-être cela...

- au mois de novembre 2020, un petit groupe de détenus a voulu « punir » un autre détenu réputé pédophile et séjournant en section ouverte et lui a porté des coups.

Deux détenus ont contesté la sanction prise à leur égard et ont déposé plainte devant la commission des plaintes récemment installée. Nous y reviendrons.

Enfin se pose, à notre avis, la problématique de la sanction infligée à des internés et à certains détenus qui aux dires des agents adoptent un comportement psychotique.

Cet aspect de la discipline mérite une réflexion approfondie eu égard non seulement au déséquilibre voire à la maladie mentale qui caractérisent cette partie de la population pénitentiaire, laquelle ne comprend peut-être pas la réglementation, se trouve peut-être dans l'ignorance des voies de recours mais encore au peu de moyens dont dispose la prison pour faire face aux différents problèmes qu'elle pose.

Pour terminer ce chapitre, nous ne pouvons encore que constater le non-respect du principe de séparation entre les détenus prévenus et les prévenus condamnés, la direction nous ayant précisé qu'elle n'avait pas la possibilité de respecter la loi à cet égard. La situation est donc la même que celle de 2019 et nos réflexions exprimées alors restent d'actualité.

F. Incidents

De façon générale, beaucoup de situations incomprises, beaucoup de tensions dues à un manque de communication. Peu de contacts entre la Direction et les agents des sections. Les temps de réaction des services sont lents et exaspérants, ce qui est souvent mal vécu par les détenus et provoque du mécontentement, voire de l'agressivité.

A. Les conditions de vie.

Les cellules sont souvent lugubres, en mauvais état, absence de couleur, propreté des mur, matériel « domestique » (réchaud, frigo, mobilier) vétuste.

Il n'y a pas d'aération suffisante, et les châssis sont à remplacer... Ces travaux sont prévus, mais la mise en place tarde.

Les détenus sont mélangés (prévenus/condamnés) en fonction de la place disponible, cette promiscuité (petit délit /criminalité avérée) pose parfois problème et n'aide pas à une réinsertion.

B. Réinsertion future ;

Pas assez de suivi du détenu, aucune réflexion n'est menée sur le délit, ses causes, ni sur les conditions de vie dans la société avec ses règles, ses contraintes, ses interdits... Dans les faits, on peut dire que le détenu sortira parfois pire qu'en entrant. Sans solution de vie, sans travail, sans logement, parfois, sans argent (souvent), que peut-il faire pour survivre.

Le temps passé en prison n'est pas utilisé pour apporter une solution. Pas de formation qualifiante, ni d'apprentissage d'un métier, pas de maîtrise de la langue française, écrite surtout. Le Service Psycho-Social est mal perçu par le détenu. Ce service est lent, son activité est peu visible, voire trop tardive.

C. Cantine – Cuisine

Différents problèmes trouvent leur origine sur la difficulté d'organiser les choses comme le souhaitent les détenus vu la réponse apportée par les fournisseurs aux demandes. Le service fait le maximum pour trouver le fournisseur ad hoc : qualité des produits, prix demandés, choix du conditionnement...

Le maximum est fait par le responsable des achats et les améliorations apportées sont mieux vécues. C'est positif.

Quant à la cuisine, différents problèmes trouvent leur origine par l'absence d'un agent chef de cuisine officiel. Beaucoup d'absences, pas de communication, organisation inopérante. Les détenus- « cuistots » sont souvent livrés à eux-mêmes et font ce qu'ils peuvent.

Une mini formation a pourtant vu le jour. Elle visait à produire du potage et des sandwiches. Cette tentative de formation est insuffisante, voire démoralisante. La prison dispose pourtant de deux cuisines équipées, nouvelles, avec un matériel remarquable...

Il serait urgent de prendre cette situation avec l'urgence et le sérieux qu'elle demande, dans l'intérêt et le bien de tous les détenus.

- D. Activités des détenus : peu de choses en vérité.
Absence de projets, de formations qualifiantes souhaitables et souhaitées. Et toujours les mêmes réponses aux demandes ou suggestions : pas de place, pas d'argent, pas de personnel de surveillance. Les détenus s'en plaignent et s'ennuient : télé à longueur de journée, somnolence, consommation excessive de tabac, de drogues pour cause d'inactivité.
- E. Bibliothèque et jeux divers : toujours en réorganisation et pas en fonctionnement. Cette situation dure depuis plusieurs années. Pas de personnel pour accompagner les bénévoles ? Est-ce une priorité ?
- F. Les agents de surveillance/ Beaucoup font de leurs mieux pour comprendre et aider les détenus, mais hélas pas tous, Ce qui a posé quelques problèmes : paroles racistes, xénophobes, allusions aux délits commis qui aggravent le moral de certains détenus. Peu de communications avec la direction, ce qui est souvent mal vécu par les agents qui y voient du mépris.
- G. Les comptes et la situation financière du détenu. Beaucoup d'entre eux ne comprennent pas le fonctionnement de la comptabilité, le calcul des heures de travail. Le service des comptes courants fait toutefois son possible pour expliquer le fonctionnement débit-credit-non livré-remboursement...mais cette procédure reste souvent le sujet de discussion. Les erreurs sont rares, voire inexistantes.
- H. Une question posée par des gardiens : Pourquoi perdez-vous votre temps avec les malfrats au lieu de vous préoccuper des victimes ?
Cette question demande réflexion...

G. Plan de détention et aménagement de la peine

A. Plan de détention individuel

A notre connaissance, pas un seul plan de détention individuel n'a été entamé. Lorsque nous posons la question à la direction, la réponse est toujours identique : manque de personnel. (Voir ci-dessus le point 6 in fine). La situation est en tous points identique à celle décrite dans le rapport d'activités de l'année 2019.

B. Transfèrement

Les transferts sont très fréquents depuis la prison de Jamioulx où le « turnover » est impressionnant ; selon la direction il y a chaque année plus de 1.200 arrivées et plus de 1.200 départs. Cela a plusieurs conséquences négatives : pas de connaissance personnelle des détenus par les différents services et la direction, difficulté de formations continues, absence de suivi pour les aménagements de peines, faible taux de fréquentation aux quelques activités proposées....

Depuis l'installation des Commissions des Plaintes et de la Commission d'appel le 1^{er} octobre 2020, les détenus ont la possibilité d'introduire une réclamation contre une décision ou un refus de transfert et ensuite une plainte devant la Commission d'appel. A notre connaissance aucune réclamation et dès lors aucun recours n'ont été introduits.

C. « Statut externe »

La question des aménagements de peines et plus particulièrement de leur traitement par le SPS a encore été un sujet récurrent traité par la Cds au cours de l'année 2020. Chaque rapport mensuel relate des plaintes à ce sujet. Selon le relevé des questions au sujet desquelles les détenus se sont plaints en 2020, cela représente 39 demandes, soit 8% des plaintes adressées à la CdS.

En réalité ce n'est pas la qualité du travail d'expertise du SPS qui est en question, mais la lenteur de ce service, l'absence de réponse aux demandes des détenus et un certain mépris à leur égard. Il s'en est suivi, à plusieurs reprises, que des dossiers favorables n'ont pas été rentrés dans les temps et que des PS ou CP ont de ce fait été reportés de plusieurs mois.

Les mesures de confinement du personnel psycho social, très souvent en télétravail et injoignable, ont augmenté considérablement l'arriéré de traitement de ces dossiers, au point que certains détenus nous ont dit clairement préférer « aller à fond de peine », ce qui est une situation inadmissible contraire à l'esprit et au texte de la Loi.

Nous en parlons systématiquement avec la direction, et avons annoncé que nous serions particulièrement attentifs à ce sujet au cours de l'année 2021. Il nous a été répondu de soumettre chaque cas individuel en vue d'une solution, ce que nous ferons.

Nous n'avons plus entendu parler du projet évoqué au cours de la réunion du 4 juillet 2019 avec la Direction, à savoir la mise en place d'un groupe de réflexion et la possibilité que les travailleurs du SPS se déplacent sur section pour éviter les allées et venues de détenus et gagner du temps ; la situation pourrait être améliorée, nous avait-on dit par une série de petites mesures simples (du bricolage ?) et par un travail de fond pour arriver à un changement de mentalité.

Au sujet des internés, un groupe de travail a été mis en place fin 2019 pour répondre à la demande du CCSP au sujet des internés dont la libération a été révoquée, en suite de décisions prononcées par le Tribunal des référés de Bruxelles.

A Jamioulx, la situation de ces internés a été régularisée début 2020 d'initiative par l'administration et cette question a été résolue sans intervention de la CdS. Le groupe de travail qui s'était réuni a toutefois pu à cette occasion rencontrer l'équipe de soins de l'annexe psychiatrique.

H. Garanties

Globalement, nous répertorions parmi les dossiers ouverts en 2020 un volume légèrement supérieur à celui de l'année dernière (41 dossiers contre 34), mais qui reste néanmoins comparable en valeurs relatives, soit cette année environ 9%. En définitive, les plaintes portant sur l'accès à un avocat et l'aide juridique, ou encore le droit à l'information quant aux procédures et recours par exemple, sont relativement limitées.

Signalons d'entrée que la consultation des registres (sanctions disciplinaires, cachots, fouilles et autres) fut très largement limitée en l'absence de visites sur place durant une bonne partie de l'année.

Au-delà, l'existence même de la Commission de Surveillance ainsi que ses missions paraissent relativement méconnues. Nous enregistrons régulièrement des demandes à ce propos. Ceci peut sans doute s'expliquer par le « turn over » important à la prison de Jamioulx, étant à la fois une maison de peine mais également d'arrêt. Il en résulte la nécessité d'un travail d'information systématique et sans cesse renouvelé.

Parmi les plaintes ou demandes, nous remarquons, à l'instar des années précédentes, les difficultés de contact avec les avocats ainsi que des questions administratives (régularisation de la situation d'étranger, permis de séjour, aménagement de peine, données reprises sur la fiche d'écrou, conditions de sortie en fin de peine...).

Nous souhaitons par ailleurs mettre exergue une revendication à portée collective, plusieurs fois rappelées, portant sur une réduction des peines en compensation de la situation extrêmement difficile vécue par les détenus en période de confinement avec toutes les conséquences qu'elle a pu engendrer, que ce soit pour les visites (supprimées ou fortement limitées), les possibilités de travail ou les retards pris dans le traitement des demandes d'aménagement de peine par exemple. Ceci alors que les détenus en congé pénitentiaire (parfois prolongé) ont vu ces périodes assimilées à la durée de la peine.

Enfin, la Commission des Plaintes, nouvellement mise en place, a traité deux plaintes qu'elle a jugées recevables et fondées et a décidé d'annuler les sanctions prises à l'encontre des deux plaignants et, dans les deux cas, une partie de la peine ayant déjà été effectuée, a dit que les prévenus pouvaient prétendre à une compensation, réservant à statuer sur la nature de celles-ci dans l'attente d'un entretien avec la direction de la prison. Il est à noter que les deux décisions ont fait l'objet de recours devant la Commission d'Appel, laquelle a annulé les décisions de la Commission des Plaintes attaquées.

Ici aussi, un travail d'information systématique portant sur l'existence et les compétences de la Commission des Plaintes s'avérera indispensable.

- La Commission des plaintes

La commission des plaintes.

La commission des plaintes a donc été installée au cours du 4^{ème} trimestre de 2020.

Elle se compose de :

- Annie PHILIPPART, Présidente, juriste
- Béatrice COMPAGNION, Vice-présidente, juriste
- Tom Galant, Membre assesseur
- Michèle CHAUFFOURAUX, Membre assesseur.

La première audience de la commission avait été fixée par le CCSP au 13 octobre 2020.

A défaut de plainte déposée, cette audience a été consacrée à un échange de vues constructif entre la direction, les représentants du CCSP et les membres de la commission des plaintes.

En effet, de nombreux problèmes d'organisation se posaient pour la mise en fonctionnement de ce nouveau rouage, problèmes qui ont pu être abordés dans un esprit tout à fait constructif, sachant que seule l'expérience mettra en évidence des difficultés qui devront parfois être résolues au fur et à mesure. Nous avons pu aborder les problèmes suivants pour ne citer que les principaux :

- Collaboration avec le CCSP et communications entre la prison, le CCSP et la commission des plaintes
- Le relevé et la transmission des plaintes au secrétariat de la commission des plaintes.
- Le respect de la contradiction et des droits de la défense
- Le problème des détenus ne parlant pas le français et le recours éventuels à un traducteur
- La disposition d'un local, etc...

Deux plaintes seulement ont été déposées par deux détenus impliqués dans les mêmes faits (coups à un détenu pédophile séjournant en section ouverte) et faisant l'objet de sanctions identiques.

La procédure s'est déroulée tout à fait normalement.

La commission des plaintes a pu compter sur l'aide efficace tout autant qu'aimable de Madame LIEGEOIS.

Ces deux plaintes sont les seules que la commission des plaintes a eu à connaître durant l'année 2020.

Cette rareté, voire cette absence de plainte persiste durant le premier trimestre de l'année 2021. Une analyse devra être faite à ce sujet sauf à conclure d'emblée que tout va bien à la prison de Jamioulx qui compte en permanence entre 350 et 400 détenus.

- Les avis et informations au CCSP

Plusieurs informations importantes ont été transmises au CCSP en 2020 :

- Par lettre du 26 mars 2020, dès le début du confinement, une demande de gratuité téléphonique pour les détenus, sinon d'un numéro d'appel gratuit a été adressée au CCSP par le CdS de Jamioulx, demande aussitôt appuyée par d'autres CdS.
Aucune réponse.
- En l'absence de réponse à cette demande, pourtant essentielle pour les détenus en période de confinement complet, par lettre du 10 avril au CCSP et à tous les présidents de CdS, la Cds de Jamioulx a signalé avoir pris l'initiative d'ouvrir une permanence téléphonique gratuite aux détenus, tenue tous les matins de la semaine à tour de rôle par 5 Commissaires. Ce numéro vert était financé par le CAL.
Les CdS de Nivelles et Ittre ont fait de même.
La seule réponse du CCSP, en date du 4 juin a été de regretter que nous ayons pris cette initiative « de façon unilatérale, sans aucune concertation préalable avec le Bureau » et de nous inviter à « mettre fin à la tenue de cette permanence », ce que nous avons fait après une mise au point qui s'imposait.
- Par lettre du 6 octobre 2020 la CdS communiquait au CCSP et à tous les Présidents de Cds une lettre collective des détenus de Jamioulx demandant une « réduction de peine proportionnelle à la durée du confinement ».
Cette communication a d'abord été accueillie avec méfiance par le CCSP, dont le Président répondait en ces termes le 7 octobre « Merci à la CdS pour avoir pu recueilli cette prise de position qui serait donc partagée par les détenus de Jamioulx »
Par la suite, malgré le soutien de nombreuses CdS de tout le pays, le CCSP a toujours refusé d'entendre cette demande et de la relayer comme demandé auprès des autorités administratives et des responsables politiques.

En conclusion : de notre expérience en 2020 nous ne pouvons conclure qu'à l'absence d'écoute et de réponses à nos demandes, pourtant toutes dictées par l'intérêt des détenus et le souci de mener à bien notre mission.

Nous sommes également surpris de ne jamais être consultés alors que nous sommes en première ligne au contact des détenus et dès lors certainement à même de donner des avis intéressants.

- Conclusion(s)

Jamioulx : maison de peine ou maison d'arrêt ? La décision doit être prise. La situation actuelle nuit principalement aux condamnés et a aussi pour conséquence une cohabitation illégale entre les inculpés et les condamnés.

Nous avons fait observer à de nombreuses reprises à la Direction que cette situation de cohabitation dans les mêmes sections, les mêmes cellules, les mêmes préaux était formellement interdite par l'article 11 de la Loi de Principes.

La Direction nous répond systématiquement qu'il lui est impossible de respecter cette exigence légale car la prison est toujours à saturation et il faudrait à l'arrivée de chaque inculpé modifier la répartition des détenus dans les cellules. Une interpellation au Parlement permettra peut-être une meilleure gestion de la prison de Jamioulx... ou une diminution des mandats d'arrêt.

En ce qui concerne le fonctionnement interne de la prison, la Commission de surveillance observe que les détenus attendent parfois plusieurs semaines pour obtenir une réponse à leur demande de rapport. A ce sujet la mise en place d'un téléphone vert à la disposition des détenus à deux reprises durant l'année 2020 (d'avril à juin et depuis le 1^e décembre) a permis de pallier pendant ces périodes au défaut de communication des demandes de rapport à la Cds...et à la direction. Les détenus qui n'avaient pas de réponse formulaient à nouveau leur demande par téléphone et obtenaient alors une réponse de la Cds et...de la direction. Il s'agit d'un des motifs pour lesquels nous demandons que cette permanence téléphonique se poursuive après la reprise des visites en prison, une demi-journée par semaine.

La Cds reçoit toujours de nombreuses plaintes relatives aux soins de santé, 70 demandes en 2020 soit 15.4%.

Le médecin-chef a démissionné en avril 2020, décision motivée par l'impossibilité structurelle d'exercer sa mission avec efficacité. Elle a été remplacée.

Il arrive que les divers rendez-vous (dentiste, service social...) soient lents et parfois annulés, faute de personnel (pas de « Pif » – Planton infirmerie p.ex.).

Le linge apporté par la famille met parfois quatre jours pour arriver au détenu, toujours par manque de personnel.

Les rapports entre les agents et la direction semblent assez « distants ».

Le manque de formations qualifiantes à destination des condamnés devient alarmant. D'autres formations pourraient être proposées par les établissements de Promotion Sociale partenaires. Des activités physiques, du vrai travail manuel, bricolage, cuisine, jardinage ou encore des activités artistiques, musique, peinture, théâtre devraient être envisagées. Mais la direction oppose un refus systématique en invoquant toujours l'argument du manque de personnel.

Trop de choses manquent en cette prison, les outils réels de formation menant à une réinsertion. Le défraiement, voire l'engagement de traducteurs ou d'interprètes est nécessaire ; le problème des langues (même le néerlandais et l'allemand) rend la communication très difficile avec des détenus, et par conséquent le peu de participation aux rares activités proposées.

D'une manière générale et récurrente, la communication fonctionne très mal entre les détenus et les différents services de même qu'entre ces derniers, lesquels ne semblent pas conscients de la situation et ne font donc aucun effort pour l'améliorer.

De même, la direction ne fait état d'aucune initiative à ce sujet et le dialogue avec elle à ce propos, comme au sujet des autres problèmes évoqués, bute le plus souvent sur une fin de non-recevoir.

Depuis l'installation des Commissions de plaintes la situation s'est encore détériorée à la prison de Jamioulx. Les détenus n'osent pratiquement pas déposer de plainte et lorsque c'est le cas la retirent avant qu'elle ait pu être traitée.

La CdS pense qu'ils sont influencés tout d'abord par la direction, qui après une première séance d'information sur le sujet use de moyens dilatoires pour nous empêcher d'en tenir d'autres tels manque de local adéquat, d'agents disponibles, mesures sanitaires, manque d'intérêt présumé certain des détenus.... D'autre part l'Organe de Concertation des détenus déconseille formellement le recours à cette procédure et annonce des « représailles » dans l'aménagement des peines et les futures comparutions devant le TAP.

Bref, malgré nos efforts et l'implication certaine des membres de la Commission des plaintes, son instauration a eu à ce jour pour seule conséquence à Jamioulx une grave détérioration de nos relations avec les agents et avec la direction.

Mais nous sommes bien conscients qu'une grande partie des difficultés rencontrées sur place sont aussi générées par l'administration centrale et les décisions politiques qui, sous couvert d'une argumentation de meilleure gestion, réduisent le personnel d'encadrement, taillent inconsidérément dans les budgets et, en période de crise sanitaire, ont pris des décisions totalement injustifiées à l'égard des détenus, notamment en ce qui concerne les visites de leurs proches.